

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 23  
Votants 26  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20241028-DCM\_2024\_10\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 28 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyril RONZE, Marie TOINON.

POUVOIRS : Guylaine FAYOLLE à Françoise BUSALLI, Christine FELIX à Gérard DI FRUSCIA, Marine TOINON à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Alain MAISSE.

Délibération n°2024 10 02

**OBJET : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL  
TITUTLAIRE D'UNE DELEGATION DE FONCTION.**

En application des dispositions de l'article L 2123-24-1 alinéa III du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation.

Le tableau des indemnités des élus ayant reçu délégation de Monsieur le Maire a été voté lors du conseil municipal du 30 septembre 2024.

La démission de M. Jean-Paul FERRE de ses fonctions d'adjoint au maire ainsi que l'installation de M. Sébastien OLIVIER au poste de 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire depuis le 30 septembre 2024 entraînent la fin du versement des indemnités correspondant à l'exercice de leurs délégations.

Il est indiqué au conseil municipal qu'une indemnité de fonction sera versée au conseiller municipal qui assurera de nouvelles délégations (attribuées par arrêté de Monsieur le Maire).

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal (19 voix pour, 1 voix contre, 6 abstentions) prend acte que Monsieur Angelo MANIERI sera, à compter du 29 octobre 2024, conseiller municipal délégué et percevra pour l'exercice de ses missions une indemnité de fonctions.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 06 novembre 2024  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Alain MAISSE



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 12.11.2024  
Publié ou Notifié  
le : 12.11.2024